

RÈGLEMENTS DU DÉFILÉ DE LA FIERTÉ

Dimanche
10 août
2025

→ DÉFILÉ

Événement phare du Festival, le Défilé de la Fierté est l'occasion de célébrer les avancées des droits des communautés 2SLGBTQIA+ et de mettre en lumière nos revendications. Organisations et groupes communautaires impliqués auprès des communautés 2SLGBTQIA+, votre participation à cette célébration et manifestation pour la pleine reconnaissance des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre demeure toujours essentielle.

→ SÉANCE D'INFORMATION OBLIGATOIRE

Un·e responsable par contingent devra obligatoirement participer à la séance virtuelle d'information le mardi 8 juillet 2025 de 15h à 16h30 (HAE). Si, pour une raison quelconque, vous ne pouvez être présent·e·s, merci de nous en aviser dans les plus brefs délais. La présentation sera principalement en français et la période de questions sera bilingue.

→ ÉCORESPONSABILITÉ

Fierté Montréal s'est fixé plusieurs objectifs de réduction des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures écoresponsables s'appliquant au Défilé sont:

- Seuls les véhicules électriques, hybrides ou biocarburants peuvent défiler.
- Fierté Montréal invite les participant·e·s à prioriser la marche ou le transport actif.
- Fierté Montréal ne distribue aucune bouteille d'eau aux participant·e·s.
- **Toute distribution d'objets promotionnels ou de matériel imprimé est strictement interdite.**
- Chaque groupe est responsable des déchets produits par son contingent avant, pendant et après le Défilé de la Fierté. Les groupes doivent respecter les exigences de la Ville de Montréal en termes de tri des déchets.

→ VÉHICULES

- **Seuls les véhicules électriques, hybrides ou aux biocarburants peuvent défiler.**
- Seuls les véhicules participant au Défilé seront autorisés dans la zone de montage.
- Chaque conducteur·rice devra demeurer à proximité du véhicule en tout temps afin de pouvoir le déplacer, au besoin, durant la période d'attente dans la zone de montage, durant le Défilé et dans la zone de démantèlement.
- À l'exception des motos, voiturettes de golf, voitures régulières et VUS, tout groupe ayant un char allégorique, autobus, camionnette (pick-up) et camion, incluant ou non une remorque ou un fardier doit désigner quatre personnes pour encadrer le véhicule à la hauteur des roues (essieux avant et arrière) en tout temps lors du Défilé. Par mesure de sécurité, les roues du fardier doivent obligatoirement être cachées par des panneaux rigides cachant la roue pour un minimum de 30 cm (12 pouces) à partir du sol (roues avant et arrière de la remorque), à défaut de quoi le char allégorique ne pourra pas défiler.
- Les chars allégoriques doivent être construits de manière sécuritaire et opérés en toute sécurité de manière à protéger les marcheur·euse·s et la foule.
- Les dimensions maximales de tout véhicule sont: 14,5 mètres (48 pieds) de long, 3 mètres (10 pieds) de large et 4 mètres (13 pieds) de haut à partir du sol. Un garde-corps d'une hauteur de 1,1 mètre (42 pouces) doit être installé sur la plateforme du fardier s'il y a présence de participant·e·s sur la plateforme durant le Défilé.
- Pour des enjeux de visibilité des marcheur·euse·s d'un contingent, la cabine d'un camion ne peut inclure de couchette.
- Tous les véhicules munis d'une génératrice électrique ou à essence doivent être équipés d'un extincteur chimique. Les

génératrices et systèmes de son devront être solidement ancrés aux véhicules les transportant.

- Les véhicules doivent être arrivés au site de départ à l'heure et à l'endroit spécifiés. Les véhicules doivent recevoir une autorisation de conformité et de sécurité avant de pouvoir prendre part au Défilé. Seuls les véhicules conformes aux consignes pourront participer au Défilé.

—→ MOMENT DE SILENCE

Un moment de silence est prévu. Nous vous demandons de cesser toute musique et tout bruit à ce moment-là. Ce moment est dédié à la mémoire des vies que nous avons perdues beaucoup trop tôt en raison du sida, de la lesbophobie, de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie. Nous profitons également de ce moment pour commémorer la vie des femmes, filles, enfants et personnes bispirituelles ou LGBTQIA+ autochtones disparues ou assassinées. Que ce moment de réflexion nous inspire et nous guide pour la suite de nos actions. L'heure du moment de silence vous sera confirmée lors de la séance d'information en juillet.

—→ SANTÉ PUBLIQUE

Nous nous conformons aux recommandations de la Direction régionale de santé publique. En cas de nouvelles mesures sanitaires applicables lors de l'événement (smog, COVID-19, mpox, etc.), un courriel sera envoyé à la personne-contact figurant au formulaire d'inscription.

—→ FUSIL À EAU, MOUSSE, BULLES ET CONFETTIS

Les fusils à eau et les canons à mousse ne sont pas autorisés pendant le Défilé. L'usage de vaporisateur pour usage personnel et les machines à bulle de savon sont toutefois permis. De plus, il est interdit de lancer des confettis sur le parcours du Défilé.

—→ PYROTECHNIE ET STROBOSCOPE

Tout matériel de pyrotechnie, incluant les feux d'artifice, ainsi que les stroboscopes sont interdits pendant le Défilé.

—→ MUSIQUE

Dans le but d'éviter toute cacophonie et de respecter la volonté des différents contingents, nous vous demandons de nous aviser au moment de l'inscription si vous prévoyez utiliser de la musique ou animer musicalement votre contingent.

—→ NUDITÉ

Il est permis de défiler légèrement vêtu, mais les organes génitaux ne doivent pas être visibles.

—→ ANIMAUX

Seuls les animaux prenant place dans les véhicules ou sur les fardiens seront autorisés. Aucun animal ne peut marcher dans le Défilé (à l'exception des chiens-guides et des animaux d'assistance).

—→ ALCOOL ET DROGUES

La consommation de boisson alcoolisée et de drogue est strictement interdite pendant le Défilé de même que dans les zones de montage et de démantèlement.

—→ POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION

Toute personne participant aux activités de Fierté Montréal doit agir conformément à la politique de prévention du harcèlement et de non-discrimination suivante :

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminée à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organisations véhiculant des propos haineux, racistes, belliqueux, xénophobes, homophobes, lesbophobes, transphobes ou sérophobes seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

—→ POLITIQUE D'ANNULATION

Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription au Défilé. Si vous deviez toutefois vous désister, nous vous demandons de nous en faire part dans les meilleurs délais. Un report d'inscription à l'édition suivante peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

—→ EN CAS DE FORCE MAJEURE

Fierté Montréal, son conseil d'administration, sa direction générale, ses employé·e·s et ses bénévoles ne pourront être poursuivi·e·s en dommages ou autrement dans le cas du non-respect des clauses de ces règlements, en tout ou en partie, causé directement ou indirectement par ou à la suite d'incendie, de tempête, d'inondation, de guerre, de rébellion, d'insurrection, d'émeute, d'agitation populaire, de grève, de conflit ouvrier, de pénurie de combustible, d'accident ou dans tout autre cas fortuit ou de force majeure qui pourrait échapper à l'autorité de Fierté Montréal, que ces causes ressemblent ou pas à celles énumérées plus haut. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas ci-haut mentionnés, mais un report d'inscription à l'édition suivante peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

—→ APPROBATION

Toute participation au Défilé est conditionnelle à l'approbation de Fierté Montréal. Le fait de déposer une demande d'inscription en ligne ne doit pas être considéré comme une obligation pour Fierté Montréal d'accepter la demande de participation. Après analyse de la demande par Fierté Montréal, le groupe participant sera informé par voie électronique de son acceptation au Défilé de la Fierté.